



Association BALLES A FOND

Maison du Cirque

11 Rue du Maine

29 000 Quimper

Renseignements et inscriptions : www.ballesafond.net ou
ballesafond@wanadoo.fr ou 02 98 10 29 83

Ecole agréée pratique amateur par la FFEC - Entreprise Solidaire n°2013059-0001 -
agrément DDCS JEP 07-167 - Siret 413 272 550 00042

Attention l'accueil de Balles à Fond est fermé du 18 juillet au 10 août 2015

Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la
personne.

A lire attentivement et à conserver

Rentrée 2016 / 2017

Merci de lire bien attentivement les informations ci-dessous, elles ne figurent pas sur notre plaquette.

Pour les nouveaux élèves :

Début des inscriptions : Le lundi 27 juin 2016.

L'accueil (Maison du Cirque – 11 Rue du Maine – Quimper) sera ouvert du 27 juin au 13 juillet et du 16 août au 2 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi.

Pour que l'inscription soit prise en compte, merci de nous déposer les documents ci-joints dûment complétés : fiche de renseignements + adhésion et règlement + attestation de responsabilité civile pour les parents

Forum des Sports – Samedi 3 septembre 2016 - Quimper

Le Forum des sports se déroule à Creac'h Gwen. Notre équipe sera sur place pour informer le public. Ainsi que sur les forums des communes de Pluguffan et Briec.

Forum des associations de Fouesnant Samedi 10 septembre 2016

Portes Ouvertes Balles à Fond et MPT de Penhars - Mercredi

Septembre 2016

Reprise de l'activité art du Cirque à l'année : semaine du 19 au 24 Septembre 2016

Règlement de l'activité Cirque – Balles à Fond

Notre équipe est à l'écoute des élèves et de leurs parents. Si vous souhaitez échanger, donner votre avis, n'hésitez pas à venir nous voir !

Merci de bien vouloir respecter les points suivants pour le bon déroulement des séances.

- **Les horaires indiqués sur le planning sont ceux de début et de fin d'atelier.**
- Des vestiaires sont à disposition des élèves pour se changer.
- Il est recommandé de laisser à la maison bijoux, portables et autres objets de valeur. La Maison du Cirque et l'équipe encadrante ne pourront en aucun cas être tenus responsables du vol ou de la détérioration des objets personnels.

Seul l'élève inscrit participe à l'activité. (Sauf sur les activités spécifiées « parents-enfants »)

Pour le confort de l'activité et la sécurité, nous demandons aux élèves de s'équiper de la façon suivante :

- Vêtement de sport, vêtements souples près du corps, (tenue confortable, pas de jean ou de pantalons serrés)
- Cheveux attachés - Pas de bijoux
- Des chaussures à usage exclusif de la salle de Cirque (ballerines, rythmiques ou petites basquettes)

La responsabilité de l'association Balles à Fond n'est engagée que sur l'horaire de l'activité et lorsque les parents ont remis l'enfant à l'animateur, jusqu'au moment où ils viennent le chercher dans la salle de pratique (sauf autorisation écrite à quitter seul l'activité).

Dans la mesure du possible, nous vous serons reconnaissants de nous prévenir de l'absence des pratiquants.

Modalités d'inscription

★ Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Le dossier doit comprendre :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- une attestation de Responsabilité Civile pour l'adulte accompagnant
- le règlement du trimestre d'activité et de l'adhésion annuelle de l'enfant (6 €)

Modalités financières

Moyens de paiement

Nous vous précisons que Balles à Fond accepte en paiement des inscriptions : Les espèces, les chèques bancaires, les virements et les chèques vacances, (chèques bancaires à établir à l'ordre de Balles à Fond). IBAN FR76 4255 9000 5621 0254 2320 363 BIC : CCOFRPPXXX

Un échancier sur plusieurs mensualités est possible sur demande.

Aides

Pour des aides éventuelles, renseignez-vous auprès de vos Comités d'Entreprises et auprès de la CAF, le CCAS et le CDAS. Factures sur simple demande.

Réductions familles nombreuses

Réduction de 15% à partir du troisième membre de la même famille qui souhaite s'inscrire à une activité à l'année (réduction sur l'activité la moins chère).

Réductions pour cumul d'activités

Inscription à plusieurs cours pour la même personne : réduction de 25% appliquée au deuxième cours choisi le moins cher, si 3^e cours, idem 2^e cours.

Quotient Familial

Tarifs d'activités réduits sur présentation d'une attestation CAF récente comportant le montant du Quotient Familial ou l'avis d'imposition d'août 2015 si vous ne percevez pas de prestation familiale régulière.

Conditions de remboursement

Le montant total de l'activité est à régler au plus tard à la 1^{ère} séance. L'activité n'est pas remboursable excepté pour raisons médicales (absences d'au moins 4 semaines consécutives) ou déménagement de plus de 20 km (justificatifs à présenter).

★ Adhésion annuelle réduite : 6€ (- de 18 ans, étudiant, chômeur) - Adhésion annuelle pleine : 12 €

| ACTIVITÉS | Parent-Enfant 0-3 ans | | | | |
|-----------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|
| | I | II | III | IV | V |
| Dates | 24/09 | 12/11 | 07/01 | 04/03 | 29/04 |
| | 01/10 | 19/11 | 14/01 | 11/03 | 06/05 |
| | 08/10 | 26/11 | 21/01 | 18/03 | 13/05 |
| | 15/10 | 03/12 | 28/01 | 25/03 | 20/05 |
| | 05/11 | 10/12 | 04/02 | 01/04 | 03/06 |
| Tarif | 50 € | 50 € | 50 € | 50 € | 50 € |

L'adhésion annuelle enfant de 6 € est à prendre en plus.